



## ***Dixième Assemblée des Etats Parties à la Convention sur les armes à sous-munitions***

### **Ouverture de la dixième Assemblée des États parties**

Point 1 de l'ordre du jour

Genève, le 30 août 2022

---

M. le Président,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à Genève au nom des autorités suisses à l'occasion de cette 10<sup>ème</sup> Assemblée des Etats parties à la Convention sur les armes à sous-munitions.

Je voudrais en tout premier lieu remercier le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour sa conduite avisée de la Convention au cours de l'année écoulée et la préparation de cette importante réunion. Je suis également particulièrement honoré de pouvoir adresser l'assemblée ce matin avec d'éminents représentants de l'ONU, du CICR et de la société civile. Notre Convention est le résultat d'une collaboration exemplaire entre différents acteurs du désarmement et humanitaires pour atteindre un but commun. Cette cérémonie le souligne à juste titre.

Un important chemin a été parcouru depuis l'adoption de la Convention il y a douze ans. Les progrès que nous avons collectivement accompli sont sans nul doute remarquables. Aucun État partie n'a depuis lors utilisé d'armes à sous-munitions. Grâce aux efforts de collaboration entre les désormais 110 États parties, des centaines de km<sup>2</sup> avec des résidus d'armes à sous-munitions ont été dépollués, sauvant ainsi des vies et évitant de nouvelles victimes. L'assistance aux victimes a donné le cadre pour un soutien physique et psychologique aux survivants. Pour autant, beaucoup reste encore à faire afin que les objectifs humanitaires de la Convention se réalisent pleinement. Il y un an, la 2<sup>ème</sup> Conférence d'examen a adopté le plan d'action de Lausanne comprenant des objectifs ambitieux et mesurables. Ce plan d'action souligne clairement les défis qui sont encore à relever, et doit nous servir de feuille de route. Je souhaiterais souligner trois points qui me semblent spécialement importants.

Premièrement, une priorité toute particulière doit continuer d'être accordée à l'**universalisation** de la Convention. Dans ce contexte, nous sommes très heureux d'avoir pu soutenir, en tant que co-parrain, l'atelier régional sur l'universalisation de la CCM en Afrique qui s'est tenu à Abuja les 23 et 24 mars dernier. La Suisse remercie le gouvernement du Royaume-Uni pour l'organisation de cet atelier et le gouvernement du Nigeria pour l'avoir accueilli. Notre gratitude va également à l'Unité d'appui de la CCM pour tout le soutien octroyé à sa réalisation. Nous sommes convaincus que des ateliers comme celui à Abuja contribueront à la réalisation de progrès dans l'universalisation et la Suisse poursuivra ses efforts dans ce domaine.

Le second élément que je souhaite relever est la **promotion des normes** établies par la Convention. Depuis six mois, nous sommes confrontés à des allégations nombreuses et crédibles, sous forme de rapports, d'images et de témoignages, selon lesquels les armes à sous-munitions ont été utilisées de manière soutenue en Ukraine, essentiellement par les forces russes. Cela inclut des cas d'utilisation dans des zones densément peuplées, avec des effets directs et dévastateurs sur les civils et les objets civils. Les données préliminaires indiquent que déjà presque 700 victimes civiles de ces attaques sont à déplorer. La Suisse reste profondément préoccupée par ces allégations. Dans le sens de la déclaration de Lausanne, la Suisse condamne toute utilisation d'armes à sous-munitions. Elle appelle toutes les parties au conflit à s'abstenir d'utiliser des armes à sous-munitions. Nous rappelons par ailleurs que toute attaque

indiscriminée et disproportionnée est interdite et constitue une violation grave du droit international humanitaire.

Troisièmement, le **suivi** à la fois des progrès et des défis dans la mise en œuvre du plan d'action de Lausanne est d'une importance particulière. Nous remercions donc toutes les parties prenantes pour le rapport sur la mise en œuvre du plan d'action de Lausanne, essentiel à nos travaux. La Suisse soutient également le travail de la société civile visant à permettre un suivi de cette mise en œuvre, augmentant ainsi la transparence de la Convention. Nous aimerions particulièrement relever les publications du *Cluster Munition Monitor* par ICBL-CMC et les rapports *Clearing Cluster Munition Remnants* et le *Guide du plan d'action de Lausanne* de Mine Action Review, qui complètent les rapports officiels.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La Suisse est engagée dans le domaine de l'action contre les mines depuis plus de 25 ans. La nouvelle stratégie de la Suisse sur la maîtrise des armements et le désarmement, adoptée au début de cette année, souligne son intention de poursuivre ses efforts dans ce domaine. De plus, la Suisse est en train d'élaborer un nouveau plan d'action pour concrétiser ses objectifs et engagements spécifiques dans le domaine du déminage humanitaire pour la période 2023-2026. Son soutien à l'ancrage de la Convention à Genève continuera de figurer au centre de son action en la matière. Avec ces mots, je vous souhaite, Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs, plein succès pour cette réunion.

Je vous remercie.